

Les retraités à nouveau dans la ligne de mire

La FSU dénonce la mise en place d'une taxe sur les revenus imposables des retraités de 0,15% en 2013 et 0,30% en 2014. Ces mesures font suite à la suppression de la 1/2 part pour les veufs et les veuves. Et au fait que le nombre de retraités imposables a augmenté suite au gel du barème de l'impôt par le précédent gouvernement.

Cette nouvelle contribution vise à aligner les retraités sur les employeurs qui versent 0,3 % pour financer la dépendance, leurs salariés effectuant depuis 2005 une journée de travail gratuite dite de « solidarité ».

Cette contribution doit rapporter 350 millions en 2013 et 700 en 2014, soit quatre fois plus que la surtaxe à 75 % sur les revenus supérieurs à un million d'euros.

Elle est proportionnelle et non progressive pour les retraités imposables (6 retraités sur 10) et n'est pas ciblée sur les seuls retraités aisés.

En 2013, le produit de la contribution sur les retraites renflouera le fonds de solidarité vieillesse (qui finance notamment les droits à retraite des chômeurs).

En 2014, « il sera affecté à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie en vue de la réforme de la dépendance. »

Elle préfigure de nouvelles mesures comme l'alignement du taux de CSG sur celui des actifs clairement envisagé pour 2013.

Cette dérogation de fait aux principes de solidarité collective qui fondent la Sécurité Sociale, puisqu'on demande aux seuls retraités un effort d'*autofinancement* d'une éventuelle perte d'autonomie, laisse mal augurer du contenu de la future loi et des propositions gouvernementales sur les évolutions des modalités de financement de l'ensemble de la protection sociale.

Ces mesures sont une raison supplémentaire pour manifester le 11 octobre prochain pour le pouvoir d'achat, l'accès aux soins et un financement public pour la prise en charge solidaire de la perte d'autonomie.